

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

**Communes de CROISILLES et FONTAINE-LES-CROISILLES**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LE**  
**PARC EOLIEN LA VOIE DES PRÊTRES**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 8 octobre 2018, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 5 novembre 2018, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant douze aérogénérateurs (Hauteur totale : 150 m – Puissance unitaire : de 2,5 MW à 3,37 MW) et quatre postes de livraison sur le territoire des communes de CROISILLES et FONTAINE-LES-CROISILLES par le PARC EOLIEN LA VOIE DES PRÊTRES .

Mme Cécile FARINEAU est chargée du suivi du dossier du PARC EOLIEN LA VOIE DES PRÊTRES, au 06/24/42/62/48 ou 01/71/19/74/35.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de FONTAINE-LES-CROISILLES sise Rue Albert Michel, le mardi de 18h30 à 19h30 et le vendredi de 11h00 à 12h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l' adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de BOIRY BECQUERELLE, BOIRY NOTRE DAME, BOISLEUX ST MARC, BOYELLES, BULLECOURT, CAGNICOURT, CHERISY, CROISILLES, DURY, ECOUST ST MEIN, ERVILLERS, ETERPIGNY, FEUCHY, GUEMAPPE, HAMELINCOURT, HAUCOURT, HENDECOURT LES CAGNICOURT, HENINEL, HENIN SUR COJEUL, LAGNICOURT MARCEL, MERCATEL, MONCHY LE PREUX, MORV, NEUVILLE VITASSE, NOREUIL, PELVES, QUEANT, REMY, RIENCOURT LES CAGNICOURT, ST LEGER, ST MARTIN SUR COJEUL, TILLOY LES MOFFLAINES, VAULX VRAUCOURT, VILLERS LES CAGNICOURT, VIS EN ARTOIS, WANCOURT.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de FONTAINE-LES-CROISILLES du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de FONTAINE-LES-CROISILLES ou les formuler à M. Francis Mannessier commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 5 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Samedi 17 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 22 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 29 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 5 décembre 2018 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de FONTAINE-LES-CROISILLES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne, les informations relatives à ce projet.